YERRES

Finances, Contrôle de Gestion et Subventions
N° tél. : 01.69.49.76.34
N/Réf. : OC/VA/CM

DECISION N°2022/213

OBJET : Demande de subvention dans le cadre du Contrat d'Aménagement Régional auprès du Conseil Régional d'Ile de France

Le Maire de la Commune de Yerres,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

VU la délibération n° 2020/05/006 du Conseil Municipal de la Commune de Yerres en date du 23 mai 2020 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du CGCT,

CONSIDERANT que dans le cadre du Contrat d'Aménagement Régional, la Municipalité envisage de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France pour la réalisation des opérations suivantes :

1- Rénovation du Centre de Loisirs de Grosbois pour un montant de 1 626 220.00 € HT,
2- Rénovation énergétique du Self Cambrelang pour un montant de 200 180.25 € HT,
3- Rénovation énergétique de l'école élémentaire des Godeaux pour un montant de 817 118.20 € HT,
4- Rénovation énergétique de l'école élémentaire Victor Hugo pour un montant de 369 566.25 € HT.

CONSIDERANT que le montant total de ces opérations est de 3 013 084.70 € HT et que la Région peut participer à hauteur de 50 %, sachant que la subvention totale est plafonnée à 1 500 000 € (dont 500 000 € pour des projets environnementaux),

D E C I D E

D'APPROUVER le programme ci-dessus présenté et de programmer ces opérations selon les échéanciers ci-après :

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20220722-2022-213-AU
Date de télétransmission : 26/07/2022
Date de réception préfecture : 26/07/2022

OPERATIONS	MONTANT OPERATIONS PROPOSEES EN € HT	MONTANT RETENU PAR LA REGION EN € HT	ECHEANCIER PREVISIONNEL DE REALISATION			DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGIONALE	
			2023	2024	2025	Taux %	Montant en €
DROIT COMMUN							
Rénovation du centre de loisirs de Grosbois	1 626 220,00 €	984 935,30 €		492 467,65 €	492 467,65 €	50,00%	492 467,65 €
Rénovation énergétique du self Cambrelang	200 180,25 €	200 180,25 €			200 180,25 €	50,00%	100 090,13 €
Rénovation énergétique de l'école élémentaire des Godeaux	535 368,20 €	535 368,20 €	535 368,20 €			50,00%	267 684,10 €
Rénovation énergétique de l'école élémentaire Victor Hugo	279 516,25 €	279 516,25 €		279 516,25 €		50,00%	139 758,13 €
SOUS-TOTAL 1	**2 641 284,70 €**	**2 000 000,00 €**	**535 368,20 €**	**771 983,90 €**	**692 647,90 €**	**50,00%**	**1 000 000,00 €**
BONUS ENVIRONNEMENTAL							
Rénovation énergétique de l'école élémentaire des Godeaux	281 750,00 €	281 750,00 €	281 750,00 €			50,00%	140 875,00 €
Rénovation énergétique de l'école élémentaire Victor Hugo	90 050,00 €	90 050,00 €		90 050,00 €		50,00%	45 025,00 €
SOUS-TOTAL 2	**371 800,00 €**	**371 800,00 €**	**281 750,00 €**	**90 050,00 €**	**0,00 €**	**50,00%**	**185 900,00 €**
TOTAL GENERAL	**3 013 084,70 €**	**2 371 800,00 €**	**817 118,20 €**	**862 033,90 €**	**692 647,90 €**	**50,00%**	**1 185 900,00 €**
	DOTATION PREVISIONNELLE MAXIMUM REGION		**408 559,10 €**	**431 016,95 €**	**346 323,95 €**		**1 185 900,00 €**

DE S'ENGAGER

- Sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération,
- Sur le plan de financement annexé,
- Sur une participation minimale du montant total du contrat selon les dispositions légales en vigueur,
- Sur la maîtrise foncière de l'assiette des opérations du contrat,
- Sur la fourniture des éléments nécessaires à la présentation à la Commission Permanente du Conseil régional de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour attribution de subventions dans un délai de trois ans à compter de son approbation par la Commission Permanente du Conseil régional,
- A assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat,
- A ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil régional et pour chacune des opérations inscrites au programme, de la convention de réalisation correspondant à cette opération,
- A maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- A mentionner la participation de la Région Ile-de-France et d'apposer leur logotype dans toute action de communication,

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20220722-20220722-4-DE
Date de télétransmission : 26/07/2022
Date de réception préfecture : 26/07/2022

DE SOLLICITER, pour la réalisation du programme d'opération, l'octroi de subventions par la Région Ile-de-France d'un montant maximum de 1 000 000 € et l'octroi d'un bonus environnemental de 185 900 € maximum, pour les opérations prévues sur les groupe scolaires Godeaux et Victor Hugo, conformément au règlement des contrats d'aménagement régional,

DIT que les crédits seront inscrits au budget de la Commune,

Fait à Yerres, le 22 juillet 2022

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne)

Le Maire,
Conseiller Départemental,

Olivier CLODONG

Accusé de réception en préfecture
091-219106911-20220722-2022-213-AU
Date de télétransmission : 26/07/2022
Date de réception préfecture : 26/07/2022